# Un accompagnement tout au long des mandats



Les formations, pour les mutualistes, sont une obligation prévue au Code de la Mutualité. Il incombe à l'Union régionale de proposer aux représentants des mutuelles, des formations métiers ou en lien avec l'environnement sanitaire. social ou économique afin qu'ils puissent pleinement exercer leur mandat.

## UN COMITE FORMATION DES ELUS ATTENTIF AUX BESOINS DES MUTUALISTES

Les membres du comité formation des élus mutualistes ont décidé d'un plan d'action de formation sur 3 ans. Celui-ci s'appuie sur les besoins exprimés par les délégations territoriales, les commissions de la Mutualité Française, ainsi que les préconisations tant fédérales que dudit comité. Cette programmation repose sur le programme de formation national de la Mutualité Française et sur les propres ressources de l'Union régionale.

## FORMATIONS ADAPTEES AU PARCOURS DES ELUS

Fin 2020, le comité « formation des élus » a élaboré un programme de formation sur trois ans répondant à deux objectifs :

- Mise en place de formations pour des stagiaires débutants les nouveaux élus qui ne connaissent pas ou peu la Mutualité Française dans son ensemble, permettant ainsi de les acculturer,
- Mise en place de formations pour des stagiaires militants plus confirmés permettant ainsi de renforcer leurs connaissances.

# **DES FORMATEURS DE QUALITE**

Une douzaine de formations est organisée chaque année.

Elles sont toutes dispensées par des intervenants qualifiés, bien souvent partenaires de la FNMF ou issus des services Formation et Direction des Affaires Publiques de la FNMF.

## **MODALITES D'ORGANISATION**

Les formations sont ouvertes aux élus mutualistes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, à réception des bulletins dédiés à cet effet et dans la limite du nombre de places disponibles pour chaque formation.

Le coût est de 50 € par participant et par journée (25 € si demi-journée) pour les formations en présentiel ou en distanciel.

Ce coût inclut la participation aux frais pédagogiques et au

Les formations internes à l'UR auxquelles sont conviés ses élus et ses administrateurs sont pris en charge par la MF Sud. Je m'inscris aux formations!

Contact

**Aurélie MOLLIEX** 

formationdeselus@sudmutualite.fr Tél.: 04 93 82 88 54











# LA FORMATION DES ÉLUS





13 septembre	"Formation des nouveaux élus" Marseille
6 octobre	"Prévention et santé publique" Marseille
10 octobre	"Les bases la complémentaire santé" Marseille
11 octobre	"Etre élu en Mutualité" Marseille
27 octobre	"Savoir lire les comptes de son groupement 1" Marseille
28 octobre	"Savoir lire les comptes de son groupement 2"  Marseille 2 jours + 1h de debrief en visio
24 et 25 novembre + 16/12	"Gagner en aisance et améliorer sa communication Niveaux 1 & 2"  Marseille
8 décembre	"UE : quels enjeux pour les mutuelles ?" Marseille
2ème trimestre	"Actualités de l'Assurance Maladie" Aix-en-Provence
2ème semestre	"Stratégie d'influence - Perfectionnement" Aix-en-Provence



Les formations ont lieu généralement de 9 h 00 à 17 h 00 Au Siège de la Mutualité Française Sud ou à distance Le Condorcet 18 rue Elie Pelas 13016 Marseille

Retrouvrez le programme détaillé et les prochaines formations sur le site internet de l'Union régionale, rubrique formation des élus.



sud.mutualite.fr









